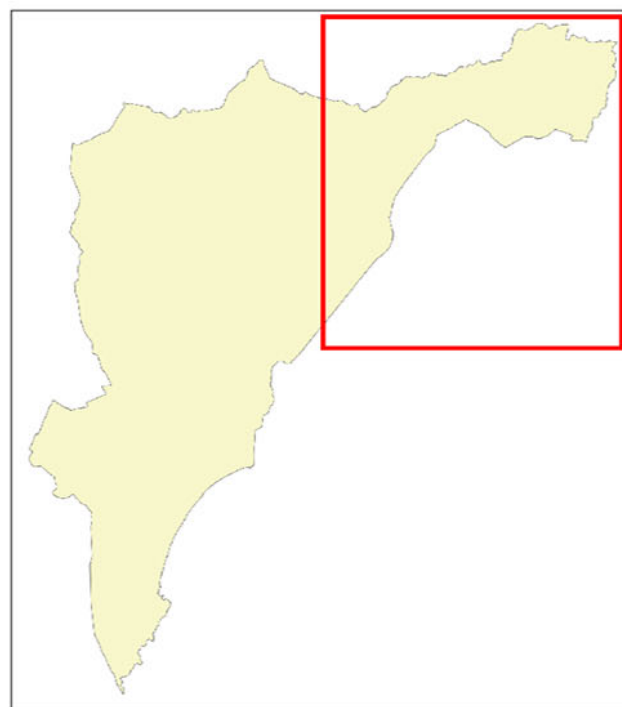




	Délimitation de la zone et sa délimitation
	Contours du Site Patrimonial Remarquable de Fréjus
	Périmètre d'Orientation d'Aménagement Sectorielle
	Emplacement réservé pour voirie, infrastructure et équipement public
	Délimitation des Espaces Proches du Rivage (L121-13 et suivants CU)
	Limite de coupure d'urbanisation
	Zone non aedificandi
	Périmètre soumis à démolition préalable (L151-19 du CU)
	Ouvrage et bâtiment à protéger (L151-19 du CU Annexe 1 du Règlement d'Urbanisme)

Report indicatif des zones PPRI de l'Argens, du Reyran et de Valescure-Pédégale
Report indicatif des zones du PPRI de Fréjus

— Linéaire de diversité commerciale (DS UA3 - L151-16 CU)
 Secteur de mixité sociale (DG 23 ou DS UA3 - L151-41-4° CU)
 Emplacement réservé pour logement (DG 23 - L151-41-4° CU)

- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Espace vert protégé à conserver ou à créer (L151-19 CU)
- Espaces verts fixés à conserver (L151-19 CU)
- Alignement d'arbres remarquables à conserver (L151-19 CU)
- Arbres remarquables à conserver (art. L151-19 et L151-23 du CU)
- Parcs et jardins de grand intérêt/Jardins et plantations d'accompagnement (AVAP)

